

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2019

8/2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2019

L'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Par la délibération 8/1 du 13 décembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'octroi d'avances de subventions\* pour les associations sportives en l'attente du vote du Budget Primitif 2019.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des montants définitifs des subventions aux associations sportives pour l'exercice 2019 conformément aux tableaux suivants :

A. Subventions de fonctionnement

CLUB	Discipline	Subvention en €
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Badminton	2 000,00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	3 000,00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	2 400,00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	12 500,00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	1 059,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	2 500,00
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	4 000,00
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	2 100,00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	3 800,00
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	7 000,00
MONS ATHLETIC CLUB	Football	50 000,00
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	1 500,00
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	1 700,00
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	21 000,00
MONS TENNIS CLUB	Tennis	2 500,00
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	2 100,00
MONS TRIATHLON	Triathlon	650,00
FOOTBALL CLUB DE MONS	Football	30 000,00
PALM	Plongée sous-marine	2 000,00
SAC A POF	Escalade	2 500,00
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	800,00
LES CHEYENNES	Majorette	500,00
LES COBRAS	Flag football	1 000,00
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	900,00
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	1 160,00
<b>TOTAL</b>		<b>158 669,00</b>

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

- 70 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 30 % après transmission, par chaque club, de son bilan de fin de saison.

**B. Monitorat technique**

CLUB	Subvention en €
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	3 300,00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	2 500,00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	2 500,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	11 500,00
GYM MONS	7 200,00
JUDO CLUB MONSOIS	10 000,00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	8 800,00
MONS ATHLETIC CLUB	39 220,00
MONS TENNIS CLUB	6 000,00
MONS TRIATHLON	2 000,00
FOOTBALL CLUB DE MONS	5 500,00
SAC A POF	3 025,00
<b>TOTAL</b>	<b>101 545,00</b>

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

**C. Subvention exceptionnelle de projets ou d'équipements**

CLUB	Nature	Subvention en €
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Achat de poteaux double	470,00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Pour l'organisation d'un gala de boxe	2 000,00
ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Réparation porte	1407,86
ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Participation Championnat	350,00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Achat d'un pupitre scores	2 000,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Pour l'organisation d'une KEUP combat	2 000,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Achat de casques	2 000,00
MONS TENNIS CLUB	Achat de tenue	1 027,00
FOOTBALL CLUB DE MONS	Achat sèche-linge	300,00
SAC A POF	Pour l'organisation d'une compétition d'escalade	2 000,00
SAC A POF	Remplacement de tapis et jonction en scratch	1 500,00
LES COBRAS	Organisation d'un championnat	500,00
LES CHEYENNES	Organisation Gala	1000,00
<b>TOTAL</b>		<b>16 554,86</b>

Ces subventions seront versées sur présentation des factures - correspondant à ces équipements ou manifestations - acquittées par les clubs.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser l'attribution des montants définitifs des subventions annuelles aux associations sportives,
- inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2019,
- imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574.